

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 70 840 049 euros
Siège social : Parc d'Activités Alpespace, 74 voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (*Décision de modification de la date de clôture de l'exercice social, modification corrélative des statuts*)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de la présente Assemblée.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois et se clôturera le 31 décembre 2024.

En conséquence, l'article 33 des statuts, relatif à l'exercice social est modifié comme suit :

« *ARTICLE 33 - EXERCICE SOCIAL*

Chaque exercice a une durée de douze mois, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

DEUXIEME RESOLUTION (*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.